

## **Certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf**

### **À REMETTRE À VOTRE CLUB**

- Pour tous les nouveaux licenciés ffgolf
- Pour toute participation à une compétition comptant pour l'index

je soussigné(e), Docteur en médecine, certifie avoir examiné  
licence n° \_\_\_\_\_, âgé de \_\_\_\_ ans, et n'avoir pas constaté à la date de ce jour,  
de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique du golf en et hors compétition.

Le ..... Docteur ..... Cachet du médecin   
ou n° d'inscription au Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS)

## **Certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf**

**Légalement, le certificat médical est obligatoire :**

- pour tous les nouveaux licenciés ffgolf;
- pour toute participation à une compétition comptant pour la gestion des index (individuel Stroke Play, individuel Stableford, individuel contre le par).

**Comment procéder pour faire enregistrer votre certificat médical :**

**Faites compléter ce coupon « Certificat médical » par un médecin.** Si vous utilisez un autre support que ce coupon, votre certificat médical ou sa copie devra :

- comporter votre numéro de licence;
- viser la pratique du golf « en et hors compétitions »;
- dater de moins de 12 mois.

**Remettez-le rapidement au club qui a commandé votre licence.** Si vous n'avez pas commandé votre licence dans un club (ex. : par Internet ou au siège de la ffgolf), faites enregistrer votre certificat médical soit en le remettant au club dans lequel vous pratiquez.